ROUBAIX

Au Conseil général

Nous avons reçu communication, il y a deux jours, d'un rapport du Préfet du Nord au Conseil général, relativement à la concession de tramways, dite concession Mongy, et du boulevard de Roubaix-Tourcoing.

Le Conseil général est en outre convoqué d'urgence pour le lundi 9 courant.

Les 72 conseillers généraux du Nord sont dérangés en vue de procurer à un concessionnaire de tramways, le moyen de ne pas tenir des engagements auxquels, avec une bienveillance — non inexplicable — le département a déjà maintes fois apporté des modifications intéressantes pour le concessionnaire, et pour lui seul.

Le court espace de temps laissé entre la distribution du projet et la réunion du Conseil général, ne laisse guère le temps nécessaire à une étude — qui serait bien intéressante — entre les propositions actuelles et le projet primitif dont furent cependant célébrées les garanties et les certitudes par des rapports très successifs. Nous nous efforcerons néanmoins d'y revenir avant la réunion de l'assemblée départementale.

La légalité du projet financier nous paraît discutable et, en outre, la question est grosse pour tous les contribuables du département, car ce n'est pas avec la dépense prévue au susdit rapport que sera terminé le boulevard de Roubaix-Tourcoing, déjà baptisé d'un nom très suggestif, par un membre spirituel de l'assemblée départementale, qui n'est pas M. Guillain.

POUR AVOIR LES PIEDS SECS

Les agents Franchomme et Huysman ont mis en état d'arrestation les nommés Buitein Emile, 16 ans, apprêteur, 14, rue des Anges, et Albert Busschodt, 18 ans, rue de l'Union, à Wattrelos, qui venaient d'être surpris en flagrant délit de vol d'une paire de caoutchoucs chez M. Emile Velghe, marchand de chaussures, rue de l'Ommelet, 144.

—o—

ON CAMBRIOLE

Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Philibert Truchet, maître ramoneur; rue du Brondeloire, 43, après avoir démonté la porte cochère.

Ayant ensuite pénétré dans la maison, après effraction des portes de la cuisine et de la cave donnant sur la cour, ils ont emporté un revolver, dix bouteilles de vin et quelques bijoux, sans que M. Truchet et ses enfants, couchés au premier étage, aient rien entendu.

Le cambriolage n'a été constaté que jeudi matin.

—o—

CAMION EN PANNE

Par suite de la rupture d'une roue de devant, un camion de la maison Fréval-Sibon et fils, rue de l'Espérance, s'est échoué, hier après-midi, vers deux heures et demie, sur la voie du tramway, rue de la Gare, à proximité de la rue de Blanchemaille.

La circulation des tramways en a été momentanément interrompue.

—o—

DU CALME, MADAME

Mme Jules Pollet, née Valentine Impens, 26 ans, ménagère, 117, rue de la Redoute, a été mise en état d'arrestation pour bris de clôture chez Mme Jeanne Vincke, cabaretière, 63, rue Vaucanson.

—o—

Les Auxiliaires d'Antoine de Padoue

M. Jules Fellière, 73, rue de la Paix, a trouvé une clef de sûreté, quai de Bordeaux.

— M. Henri Bayart, 19, rue Richelieu, a ramassé dans ladite rue un foulard de soie qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Le 30 décembre vers 6 heures et demie du matin, à la fonderie du Hutin, rue de Constentine, M. Jules Meurisse, 42 ans, mouleur, rue d'Hem, 27, s'est fait de l'hydarrose au genou droit en tombant sur une pièce de fonte.

— A la fonderie de la Fosse-aux-Chênes, le 31 courant, à 7 heures du soir, M. Devriese Armand, 33 ans, machiniste, demeurant rue de Constantine, 1, a eu le médius droit écrasé par suite de la chute d'un chassis de couche.

— Le même jour, vers 2 heures du soir, M. Orange, 5, rattacheur à la filature Motte-Bossut Fils, boulevard de Mulhouse était occupé à placer une corde quand un écart du couteau qu'il tenait en main le fit se couper à l'index droit.

— A la teinturerie Ch. et A. Screpel ,10 et 12, rue de la Tuilerie, M. Ernest Govaert, 24 ans, rue Carnot, cour Catteau, 12, s'est, vers 6 heures du soir, fortement contusionné la main gauche en nettoyant une lisseuse.

— Lundi dernier, vers 9 heures du matin, M. Achille Oosterynck, 24 ans, 148, rue du Collège, ajuster chez M. Léon Olivier, 50, rue Daubenton, a eu, en introduisant une barre de fer dans les trous d'une pièce mécanique, l'auriculaire gauche écrasé entre la bague de ladite barre et la partie supérieure de la pièce.

L'ongle du doigt blessé a été arraché.

— Au tissage Félix Vanoutryve et Cie, boulevard d'Armentières, 75, M. Clovis Masurelle, 41 ans, tisserand, domicilié place du Moulin, à Wattrelos, a eu vers cinq heures du soir, une blessure en tombant sur l'une des traverses en fonte de son métier.

— Dans la même maison, une demi-heure après, M. Maximilien Lesage, 19 ans, tisserand, 114, Grande-Rue, a reçu sur le médius droit l'un des poids de la bascule de 4 métiers à tisser.

— Chez MM. Lemaire et Dillies, filateurs, 34, rue des Filatures, M. Jules Leplat, domestique, 19 ans, rue Rocroy, cité Dillies-Piat, 8, est tombé sur la tête, lundi vers 5 heures du soir, en conduisant un camion en ville.

L'œil droit a été assez sérieusement blessé.

— M. Alois Bittris, 35 ans, déchargeur de charbons, rue Barbe-d'Or, 22, employé chez M. Victor Bulteau, camionneur, 164, rue du Collège, s'est contusionné l'épaule droite, au bras droit et au menton en tombant en bas de son tombereau.

— Mardi, vers 9 heures du matin, M. Charles Maréssal, 65 ans, 13, rue Boucher-de-Perthes, homme de peine à la filature Dazin-Motte Fils, 2, boulevard de Fourmies, s'est donné un tour de reins en transportant un peigneur.

— Vers 3 heures du soir, M. Charles Vanderweide, 32 ans, rue Fosse-aux-Chênes, 48, balayeur à la Société Anonyme de Peignage, 112, rue du Collège, a eu le pouce droit pris entre le tambour et le faux-fond d'une carde, en voulant retirer de la laine qui y était suspendue.

Les os du pouce et le métacarpien correspondant ont été mis à nu et la partie de la main correspondante a été littéralement broyée.

Le malheureux ouvrier perdra en partie l'usage de la main blessée.

— M. Henri Prévost, 33 ans, rue des Boucheries, 10, au Blanc-Seau, teinturier chez MM. Ernout-Bayart frères, 65, rue du Grand-Chemin, s'est contusionné la cuisse droite en tombant au cours de son travail, mardi à 8 heures du matin.

— Le 3 courant, à 9 heures du matin, M. Henri Baudart, 27 ans, 13, rue Desbonnet, magasinier chez MM. Ernout-Bayart frères, 65, rue du Grand-Chemin, s'est brûlé la cheville droite en y mettant une compresse d'alcool.

— Mardi, vers 3 heures, M. Crombez Eugène, 14 ans, rue de Lille, impasse des Arts, 12, courtier de la maison Hannart frères, transportait des pièces de tissus dans la cour, chez MM. Aug. Florin et Fils, lorsqu'il glissa, il fit une chute dans laquelle il se contusionna assez sérieusement le genou droit.

— Mardi matin, vers huit heures, M. Julien Cofejans, 45 ans, boulevard de Fourmies, manœuvre, au service de M. Georges Duplus, entrepreneur, 9, rue Chanzy, avait au pied un patin de neige tassée a glissé sur le zinc et est tombé avec son panier d'outils.

Le coude gauche sur lequel a porté la chute a été sérieusement contusionné.

— M. Achille Terlynck, rue de Bouvines, 41, peintre-vitrier, chez M. Paul Delcourt-Deldicque, entrepreneur, 23, rue Chanzy, s'est blessé à la main droite, mercredi matin, vers huit heures en faisant une réparation de vitrerie à l'établissement Motte-Bossut, avenue des Villas.

— A la filature Mayart et Cie, 50, rue de la Redoute, mercredi matin, à huit heures, M. Félix Desmet, 51 ans, chauffeur, 268, rue de l'Alma, s'est contusionné la jambe gauche en tombant dans la cave.

— Le même jour, vers dix heures, Mlle Julienne Verspeeten, 22 ans, 156, rue des Longues-Haies, bambrocheuse, à la filature Mulliez frères, rue de l'Ommelet, a eu le médius gauche coupé dans les engrenages de son métier.

L'ongle a été arraché.

— M. Constant Dolphens, rue d'Alma, 50 bis, Fort Frasez, mouleur chez M. César Duyck, rue des Fondeurs, s'est, le 3 courant, à cinq heures et demie du soir, piqué à l'index de la main gauche en moulant une pièce.

— Le 31 décembre, à midi, M. Léon Accou, 24 ans, garçon brasseur, employé à l'« Alliance Tourquennoise », à Halluin, étant occupé à rentrer de la bière à l'estaminet Delplace, 234, rue de l'Alma, a eu les doigts écrasés entre une rondelle et la porte de la cave.

— Mercredi, vers quatre heures et demie du soir, M. Emile Gosseye, 39 ans, rue de Rome, cour Olivier, 74, charretier, chez MM. Lepoutre-Six, marchand de charbons, rue de l'Ouest, conduisait à pied sa voiture lorsqu'ayant glissé sur le verglas il fit une chute douloureuse, qui détermina des plaies contuses de la joue et de la main gauche, des contusions au thorax et une luxation au poignet gauche.

Informations et Communications diverses

FERMETURE DE LA CHASSE. — A partir du 17 janvier à midi, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter de la perdrix, du lièvre, et du chevreuil, dans le département du Nord.

La fermeture de ces chasses est en effet fixée au 15 janvier.

LES BAINS DE LA RUE DE ROME seront fermés le lundi 9 courant en raison de la nécessité de visiter la chaudière intérieurement.

127 SECTION DES PREVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche 8 janvier 1905, de dix heures du matin à midi précises, à l'hotel des Pompiers. Recettes des cotisations y compris celles pour l'orphelinat et la société de remboursement en cas de décès. — Inscription des nouveaux sociétaires.

Les sociétaires sont priés de se munir de leur livret et de venir de bonne heure.

La réunion annuelle obligatoire aura lieu le quatrième dimanche de février à 10 heures du matin.

Chapitre des Réclamations

FIAT LUX !

Nous avons reçu différentes plaintes très justifiées, nous nous en sommes nous même rendu compte, relatives à l'insuffisance notoire de l'éclairage dans plusieurs quartiers de Roubaix.

Certaines rues très fréquentées comme par exemple la rue Centrale, qui, comme son nom l'indique est rien moins qu'excentrique sont dès la nuit tombée plus noires que les desseins d'un frocard ou... d'un nationaliste, et transformées en véritables coupe-gorges accessibles aux seuls apaches.

Il serait bon à la vérité que nos éminents édiles répandissent davantage leurs... lumières sur la ville dont ils on accepté l'administration.

Mais, hélas, il est probable que si nous comptons sur eux...

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 5 janvier 1905

Naissances. — André Truffaut, rue d'Isly, 12. — Jules Penet, *Grande-Rue, 13.* — Louis Vanmieghem, rue Monge, cour Delplanque, 14. — Alphonse Desbonnet, rue de la Bauque, 1. — Estelia Degrémont, rue d'Italie, 7. — Anne Klein, rue Pierrot, 23. — Jean Bricourt, rue de Rome, cour Patent, 11. — Paul Bréemeersch, rue de Flandre, 17. — Calixte Montagne, rue de l'Ouest, 93. — Gaston Plaesen, boulevard de Cambrai.

Décès. — Charlotte Dutrannoy, 81 ans, ménagère, rue Saint-Antoine, cour Deffontaine, 3. — Louis Alexandre, 64 ans, employé d'assurances, rue de Croix, 12. — Jean Mathon, 4 mois, quai de Wattrelos, maisons Nyckees, 8. — César Boit, 44 ans, rentier, rue Blanchemaille. — Amélie Vanwynsberghe, 76 ans, ménagère, rue Daubenton, 35.

Galeries Lilloises : Epicerie Confiserie
R. E. F. D. 519.

TOURCOING

LA GUERRE AUX SYNDICATS

M. Jules Lorthiois, fabricant de tapis, rue du Petit-Village, a juré de dissoudre le syndicat des tapissseurs de la rue de Menin, qui le gêne, et certes, pour arriver à ce qu'il désire, il mettra tout en œuvre.

Il ne craindra pas de mettre sur la paille des familles entières, du moment que les chefs de ces familles sont des membres influents du syndicat en question et qu'ils font en même temps partie de son personnel.

M. Jules Lorthiois vient de donner une preuve de ce que nous venons d'avancer, et nous ne doutons pas que le public, mis au courant des faits que nous allons citer, soit unanime à blâmer les moyens employés par M. Lorthiois pour se débarrasser de deux de ses ouvriers.

Deux membres de la commission du syndicat des tapisseurs de la rue de Menin.Edouard Tievers et Eugène Honoré, faisaient partie du personnel de M. Lorthiois. Celui-ci en était gêné et, depuis longtemps, cherchait à se débarrasser d'eux.

Mardi, il en trouva l'occasion ou plutôt, il prétexta une occasion.

Eugène Honoré avait reçu l'ordre de se trouver, à l'atelier, mardi matin, à 7 heures, pour attendre ses bobines de laine. Or, l'ouvrier sachant que celles-ci ne seraient pas prêtes avant 10 heures au moins, n'arriva qu'à 8 heures.

En revenant à l'atelier à une heure et demie, Honoré se rendit à la cour et, par suite, subit un léger retard à se mettre au travail.

M. Duthat, directeur de l'établissement, fit de nouvelles remontrances au tapisseur et le mit à la porte.

Edouard Tievers, lui, subit le même sort, quelque temps après.

Il fut surveillé par M. Duthat et par M. Lorthiois lui-même pendant presque toute la matinée. Chaque mot qu'il prononçait à un voisin était épié et était prétexte à observation ; on le menaça même dans le début de l'après-midi « de le faire partir comme Honoré ».

A un moment donné, Tievers alla chercher des cartons utiles à son travail.

En passant près des bobineuses, il prononça une parole, saisie aussitôt par M. Lorthiois, qui reprocha « durement » à Tievers de parler et le menaça de le mettre à la porte.

L'ouvrier répondit : « C'est bien ! »

Le patron tenace prétendit que Tievers avait dit : « Je veux bien » ; il le mit à la porte.

Nous ne voulons pas insister davantage aujourd'hui sur cette façon un peu cavalière de se débarrasser de gens qui gênent. Nous dirons simplement qu'il est scandaleux qu'un patron puisse à son gré et sans raison plausible, profiter de la faiblesse de ses ouvriers pour les mettre dans la misère.

—o—

MALADE DANS LA RUE

Jeudi, vers 6 heures et demie du soir, Marie Hugebaert, doubleuse à l'établissement Masurel, rue de Wailly, passait rue Saint-Jacques, en revenant de son travail.

Soudain, prise d'un malaise, elle dut être conduite par ses compagnes chez M. Decrême, pharmacien, rue Saint-Jacques, qui lui donna des soins.

Marie Hugebaert fut ensuite reconduite en voiture de place à son domicile, 40, rue d'Alexandrie.

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Léon Salembien, adjoint au maire de Tourcoing, au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Et c'est bien chaleureusement que nous félicitons le nouveau légionnaire, bien digne de cette haute distinction.

M. Léon Salembien, né à Etrœungt (Nord) le 6 avril 1869, vint se fixer à Tourcoing le 23 septembre 1873. Il entra au Conseil municipal au renouvellement général de mai 1888. En 1900, il fut appelé aux fonctions d'adjoint, ayant les finances dans ses attributions spéciales.

M. Salembien fait partie depuis 1887 du conseil d'administration de la Caisse d'épargne ; depuis 10 ans, il exerça la vice-présidence d'abord et la présidence ensuite de la commission de surveillance de la Condition publique. Il a également dans ses attributions les Usines municipales à gaz et d'électricité.

M. Salembien avait été nommé officier d'académie en 1901.

Jeudi, à midi, tous les employés des services municipaux se sont réunis dans la grande salle de l'administration pour féliciter M. Léon Salembien.

M. Dramais, secrétaire général de la mairie, a pris la parole au nom de tous et dans une très émouvante allocution a adressé au nouveau légionnaire ses plus sincères félicitations, disant « que le gouvernement de la République s'honorait en lui décernant cette distinction en même temps qu'il l'honorait. »

M. Dramais a alors offert un magnifique bouquet à M. Léon Salembien qui, très ému, a remercié par quelques mots et demandé à ses collègues d'accorder congé l'après-midi à tous les employés de la mairie.

M. Salembien a remis en même temps à M. Cordier, une somme de 1,000 francs, destinée à secourir les pauvres inscrits au bureau de bienfaisance.

Des vins d'honneur ont été servis et cette touchante manifestation de sympathie a pris fin.

—o—

INVENTAIRE

Mercredi matin, la commission du gaz, sous la présidence de M. Salembien, adjoint au maire, s'est rendue à l'usine à gaz, et a procédé à l'inventaire annuel de l'établissement. La même opération a été faite à l'usine électrique où la commission s'est rendue ensuite.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Mathon et Dubrulle, filateurs boulevard Gambetta, un homme de peine, Richard Catteau, 60 ans, demeurant rue Lamartine, à Wasquehal ,a reçu une ensouple sur le pied gauche et a été contusionné.

Incapacité de travail de trois semaines.

— Chez Desurmont et Cie, rue du Cimbale, une soigneuse, Céline Vercavel, 29 ans, demeurant à Reckem, en rangeant des pots de préparation en tôle, en a reçu un sur le pied droit qui a été contusionné. Repos de 5 à 6 jours.

Chez Eugène Fay, retordeur, 41, rue du Niot, une ouvrière, Juliette Deswazière, 20 ans, demeurant rue de Gand, cour Destrousseaux, a voulu se peigner à la marche et a eu les cheveux pris dans un axe du tambour de son métier. Le cuir chevelu de la région pariétale a été décollé, ce qui occasionnera un repos de 12 jours.

— Chez Liénart-Walmer, teinturier-appêteur, un mécanicien, Alphonse Leman, demeurant rue du Clocher, a reçu un morceau de fer sur le nez en décalant un manchon de transmission. Une plaie de la racine du nez nécessitera une incapacité de travail de 4 à 5 jours.

— A l'Usine à Gaz, un manœuvre, Léon Wauters, 29 ans, demeurant 98, rue de la Croix-Rouge, en soulevant un sac de coke a ressenti une douleur dans le côté et s'est fait une rupture musculaire à la région thoracique inférieure gauche qui nécessitera un repos de 8 jours.

— Chez Cauilliez et Delaoutre, filateurs, 15, rue du Dragon, un menuisier, Edmond Iperman, 49 ans, demeurant rue de Gand, cour Mâsure, en descendant un escalier avec une charge de bois a glissé et est tombé de cinq ou six marches. Des contusions du côté droit nécessiteront un repos de 15 jours.

Informations et communications diverses

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé, jeudi matin, aux Halles de Tourcoing, 1200 kilos de marée, 42 kilos de beurre, 14 lapins de garenne, 5 faisans, 21 lapins domestiques, 60 kilos de chicon, 20 kilos de persil.

—o—

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

(Salle Leverrier. — Direction Bourdette).

Dimanche prochain, 8 janvier 1905, à 3 heures du soir, spectacle extraordinaire. On jouera LA MASCOTTE, opérette en 3 actes, paroles de MM. Henri Chivot et Alfred Duru, musique de E. Audran.

Les principaux rôles seront tenus par Mlle Jane Barre, MM. Piétri, Régis, Marty, Chancel, Mlle Péguillan, etc.

On commencera par un vaudeville du répertoire.

Orchestre du grand Théâtre municipal de Lille.

Bureaux à 2 heures et demie ; rideau à 3 heures.

Prix des places : Fauteuils, 3 fr.; Parquet, 2 fr. ; Galeries, 1 fr.

La location sera ouverte jeudi matin, à 8 heures et sera fermée dimanche à midi.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 5 janvier 1905

Naissances. — Marguerite Vanverdeghem, rue Houchard, 44. — Vermant Jeanne, rue Achille Testelin, 274. — Odevart Urbain, rue de Metz, maisons Deuster.

Décès. — Her Eugène, 81 ans, rue des Poutrains 114. — Wastyn Charles, 47 ans, rue de Rambervillers, 49. — Legiefe Sylvie, 73 ans, rue Turgot, 18. — Bouche Julienne, 82 ans, rue de Paris, 201.

Princesse Makoko Savon Victor Vaissier Nouveau Parfum exquis.
R. E. L. 570.

Auteur de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LES VOLS AU CIMETIERE.— Hier matin, vers 11 heures 45, le fossoyeur de Croix, qui remarquait depuis un moment les allées et venues d'une femme, vit celle-ci fracturer la porte de la chapelle de l'enfant Boutemy et s'y introduire, après s'être assurée que personne ne la regardait.

Le fossoyeur l'arrêta aussitôt ; cette femme a déclaré se nommer Marie Rache, âgée de 26 ans, femme Picavet, demeurant à Roubaix, rue des Longues-Haies, et être l'auteur du vol commis, il y a quinze jours, dans la chapelle du petit Alphonse Cornille, vol dont nous avons parlé.

Cette femme est une récidiviste et a été dernièrement condamnée par le tribunal correctionnel de Lille à 8 jours de prison avec sursis pour les mêmes motifs.

Une perquisition opérée dans sa chambre fit découvrir un panier rempli de statuettes volées dans les cimetières de Roubaix et Croix.

Le même jour, vers 3 heures du soir, le fossoyeur vit un garçon qui se dirigeait vers la porte du cimetière, dissimulant quelque chose sous sa pélerine ; intrigué, il s'approcha de ce dernier qui, surpris, laissa tomber une petite pince-monseigneur, déclarant au fossoyeur qu'il venait déposer des objets sur la tombe d'un de ses parents.

Bien entendu, le fossoyeur n'en crut rien, et à défaut de commissaire de police (la commune n'en possédant plus depuis le 31 décembre), il conduisit le jeune homme au bureau de M. Henri Carré, secrétaire de la mairie de Croix.

Celui-ci interrogea adroitement ce garçon qui déclara se nommer Julien Dhondt, âgé de 21 ans, jardinier, demeurant à Mouvaux, rue de Lille, 74, qui, ayant été absent depuis 5 ans, avait voulu rendre visite à la tombe d'un de ses parents, le petit Rodriguez, pour y déposer un Saint-Antoine et un chapelet.

M. Carré, flairant un vol, fit immédiatement appeler à son bureau Mme Rodriguez,qui a déclaré ne pas connaître Dhondt comme son parent, mais reconnaître le chapelet comme étant celui qu'elle avait déposé sur la tombe de son enfant, mais le Saint-Antoine ne lui appartenait pas.

Ce saint aura été volé dans une autre chapelle, par Dhondt.

Le voleur fut conduit chez le garde Spriet, où,fouillé,on trouva dans une de ses poches un portemonnaie sans argent, mais contenant 3 bagues, 2 en or et une en argent. De plus, il portait un long chapelet enroulé autour du corps. Sans nul doute, ces bagues et chapelet sont également le produit de vols.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Un apprenti de la société anonyme Franco-Belge, Taghon Auguste, 13 ans, demeurant rue des Ogiers, a été blessé au doigt par la chute d'un morceau de fer ; 3 à 4 jours de repos.

— M. Labis Narcisse, âgé de 59 ans, ravaleur, demeurant rue de Tourcoing, 122, à Roubaix, était occupé dans une maison en construction de M. Boulanger-Six, lorsque tombant ,il se blessa à l'épaule et au dos.

—Chez M. Isaac Holden, un peigneur, Cruyplandt Maurice, 20 ans, demeurant Grande-Rue, 451 ,a été blessé au médius gauche par un peigne en voulant retirer une mèche de laine d'un mouvement.

Quelques jours de repos.

LE NOUVEAU GARDE. — Le préfet du Nord, vien de commissionner en qualité de garde-champêtre pour la commune de Croix, M. Gorloo Léon Octave, ancien canonnier servant de l'artillerie de marine, décoré de la médaille commémorative de l'expédition du Tonkin.

M. Gorloo, remplira ses fonctions immédiatement.

ETAT-CIVIL. — *Naissance.* — Herlin Ernest.

WASQUEHAL

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Un monteur de la maison Lambert frères, à Levallois-Perret, qui était occupé à l'usine Hannart frères, M. Frey Gustave, 38 ans, en limant le dessous d'une pièce, a été blessé par sa lime à l'œil gauche.

— Chez MM. Eycken et Leroy, un manouvrier, M. Alphonse Delannoy, 25 ans, demeurant rue de la Gare, a reçu de la suie enflammée sur le pied droit en nettoyant une gargouille. 10 jours de repos.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Durieux Charles. — Lebarenge Louis.

Décès. — Buert Mathilde, 44 ans, rue de Tourcoing.

LANNOY

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Parent-Montfort, un garçon de machine, M. Arthur Fontaine, 14 ans, demeurant à Hem, hameau du Petit-Lannoy, le 3 janvier en défaisant les boulons d'une presse, a eu la main gauche prise et comprimée. 10 jours de repos.

— Au même établissement, Mlle Dhont Clémence, âgée de 16 ans, demeurant à Templeuve (Belgique), mardi, vers cinq heures et demie du soir, a été blessée au doigt majeur de la main gauche par la chute d'une presse. 8 jours de repos.

— A la maréchalerie de M. Louis Dupire, M. Georges Lebembre, 20 ans, maréchal, demeurant rue de Leers, à Lys, hier matin, a glissé dans l'atelier et dans sa chute s'est fait une entorse. [illegible] de repos.

LES EAUX POTABLES. — C'est avec plaisir que les lannoyens apprendront que tous les dossiers de l'installation des eaux potables à Lannoy sont revenus approuvés par M. le préfet, ainsi que l'emprunt de 125.000 francs pour faire face aux dépenses qu'occasionneront les travaux pour la dite installation.

Ces travaux commenceront incessamment.

AU CINEMATOGRAPHE. — Hier, à trois heures, les enfants des écoles communales de Lannoy ont assisté à une séance du cinématographe Barnum-Excelsior, installé dans la grande salle de la mairie.

Cette séance était offerte gratuitement par la municipalité.

ETAT-CIVIL. — *Naissance.* — Marie Tangie.

Décès. — Jeanne Hasquin, 7 ans, rue des Rompts.

WATTRELOS

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Yvonne Braye. — Maurice Menet. — Emile Ledoux. — Rachel Hennebaut. — Jean Hage. — Pierre David.

Publications. — Jules Fourmanoy et Palmyre Vorreux. — Emile Philippo et Julia Masart. — Charles Sabbe et Clotilde Dreuze. — Pierre Calain et Mathilde Castel. — Jean-Baptiste Delannoy et Clémence Lepers. — Pierre Maes et Angèle Hennot. — Alfred Carrette et Clémence Quique. — Edmond Cattoire et Jeanne Lemaire. — Henri Lemaire et Noële Sanctorum. — Omer Lecroart et Sophie Durieux. — Elie Duprez et Marie Castelain. — Henri Glabeke et Emérence Percq. — Jean-Louis Hollart et Maria Jovenau. — Charles-Louis Dequeiker et Adèle Desrumaux. — Prudent Delplace et Aline Degagère. — Arthur Bockaert et Philomène Debucois.

Décès. — Célestine Catoire. — Colette Parmentier.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

CAMBRIOLEURS SURPRIS. — Mercredi, vers 7 heures du soir, en revenant de son travail, M. Dubois, chauffeur, aperçut de la lumière dans un estaminet inhabité, appartenant à M. Dhalluin, cultivateur. Intrigué, M. Dubois alla s'informer chez M. Théophile Guilbert qui tient un estaminet près de là. Ce dernier, également surpris fit prévenir M. Dhalluin et tous trois se dirigèrent vers le cabaret, probablement occupé par des voleurs.

M. Dhalluin avait eu soin de se munir d'un revolver et, pour effrayer les visiteurs nocturnes, il en tira deux coups dans le haut d'une fenêtre de l'arrière-cuisine, donnant sur le derrière de la maison.

Le résultat ne se fit pas attendre; deux hommes sortirent précipitamment en criant : « Ne tirez plus, nous nous rendons. »

Et en effet, ils se laissèrent empoigner et conduire à l'estaminet Guilbert, où ils furent gardés à vue en attendant l'arrivée des gendarmes de Tourcoing, prévenus téléphoniquement. Ce sont les nommés : Joseph Bertin, âgé de 21 ans, journalier, né à Wervicq (Belgique) et Albert Christiaens, âgé de 19 ans, manœuvre de maçon, né à Tourcoing.

Ceux-ci avaient facilement enfoncé la porte de l'arrière-cuisine du cabaret, fermée par deux légers verrous. Ils avaient ensuite démonté la pompe à bière en cuivre de la salle d'estaminet et 12 mètres de tuyaux qu'ils s'apprêtaient à emporter, lors de l'arrivée inopinée de MM. Dhalluin, Dubois et Guilbert.

Les deux voleurs ont été ramenés à la prison de la gendarmerie de Tourcoing en attendant leur transfert à Lille qui aura lieu ce matin.

LE RETOUR D'AGE

L'**Elixir de Virginie** qui guérit les varices, la phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr.50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nardahl.
R. E. F. D. 584.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

La session des Assises pour le premier trimestre 1905 s'ouvrira à Douai lundi 6 février sous la présidence de M. Joppé qui aura pour assesseurs, MM. Fayet et Riff, conseillers à la Cour.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

L'AFFAIRE DE FRAUDE DES WAGONS-LITS. — Cette importante affaire de fraude, dans aquelle sont impliqués J.-B. Fauvarque, Eugène Dhalluin, de Croix, et deux employés aux wagons-lits, Séraphin Demaeyer et Louis Bridoul, a encore une fois été remise pour l'audition de plusieurs témoins, à la requête de l'administration des douanes.

Nos lecteurs se rappellent que le 27 juillet dernier, la douane arrêtait, à la gare de Saint-André, J.-B. Fauvarque, qui, en compagnie de deux autres individus, porteurs de 157 kilogrammes de tabac de contrebande, avait essayé de prendre la fuite.

A la suite d'une enquête minutieuse, il fut établi que ce tabac avait été introduit frauduleusement à l'aide d'une voiture de « wagon-salon » qui faisait chaque jour le voyage de Belgique en France et était remisée la nuit à la gare de Saint-André.

Les boiseries de ce wagon avaient été truquées pour ce genre de fraude.

Ce sont des brindilles de tabac découverts dans plusieurs cavités de ce wagon, qui confirmèrent les soupçons.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire, dont les débats se dérouleront, mercredi prochain, 11 janvier.

Tribunal de simple police de Roubaix

L'audience est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. De Renty, juge de paix, assisté de M. Bauchet, greffier.

Le Ministère public est représenté par M. Prudhomme, commissaire de police.

M. Brens remplit les fonctions d'huissier-audencier.

MURS TROP ETROITS

M. Chantry, entrepreneur, est l'objet d'une plainte du service des travaux municipaux pour avoir séparé des murs trop étroits différentes maisons qu'il a bâties.

Il est condamné à 5 francs d'amende et à la démolition dans les 15 jours des constructions défectueuses.

LE SURMENAGE DES OUVRIERES

Mme Willems-Castel, modiste, rue des Fossés est accusée par l'inspection du travail :

1. d'avoir supprimé à 3 ouvrières leur repos régulier de 5 heures du soir ;

2. d'avoir fait travailler le soir après l'heure normale de sortie.

3. de n'avoir pas adressé à l'inspectrice, le duplicata des horaires conformément à la loi du 2 novembre 1892.

Le tribunal ayant trouvé les deux premiers griefs insuffisamment établis, Mme Willems est condamnée pour le 3e à 5 francs d'amende.

— MM. Glorieux et fils se voient infliger 17 amendes de 5 francs pour avoir fait travailler plus de 10 heures 17 femmes et jeunes filles.

— Mme Wattel, modiste, Grande-Rue, 20 ter, est inculpée :

1. d'avoir fait travailler 11 ouvrières à 5 heures et demie, alors que d'après le tableau, cette heure est comprise dans les temps de repos ;

2. d'avoir occupé 4 jeunes filles non mentionnées sur ses registres ;

3. d'avoir affiché un horaire non conforme à celui adressé à l'inspection.

Le premier chef d'inculpation ayant seul été retenu, Mme Wattel est gratifiée de 11 amendes de 5 francs.

AUTRES INFRACTIONS AUX LOIS SUR LE TRAVAIL.

M. Emile Eloy, boulevard Gambetta, ayant ses vestiaires mal tenus, il lui est accordé jusqu'au mois de juin pour faire le nécessaire.

Pour infraction au décret du 10 mars 1894 et à la loi du 13 juin 1893, relatifs à la protection obligatoire des câbles de transmission, il lui est appliqué 3 amendes de 1 franc.

— MM. Glorieux et fils (défenseur : Me Ruffelet) dont les vestiaires et lavabos sont en mauvais état ont eu un mois pour les réparer et 5 francs d'amende.

— Ont encore reçu :

5 francs d'amende : M. Fournier, teinturier, boulevard Gambetta (défenseur : Me Godhals) qui a omis de faire la déclaration légale d'un accident de travail arrivé à l'un de ses ouvriers.

— 5 francs d'amende : la Société Franco-Belge pour n'avoir pas garanti ses engrenages conformément à la loi du 12 juin 1893, et bien que le directeur M. Paul Nissens ait prétendu que les travaux ad hoc étaient en cours d'exécution.

— 5 francs d'amende : la Brasserie du Pile, rue Hoche qui n'a pas obtempéré aux injonctions d'un inspecteur au sujet de la mauvaise installation d'une grue.

Un délai de deux mois est accordé pour modifier la dite installation.

LES POIVROTS

Se sont vu appliquer un franc d'amende pour ivresse : Guillaume Bister ; Gustave Hasterlynck; Victor Maladry ; Jules Borgrave ; Jules Santy ; Victor Monier ; Amédée Lecomte ; Joseph Leclercq ; Henri Quesnoy ; Jules Cornaert ; Désiré Dejaegher ; Gustave Heindrickx.

LA GUERRE AUX DEBITANTS

Les débitants qui oublient de fermer leur établissement à l'heure réglementaire sont impitoyablement traqués.

Quelques délinquants de cette catégorie : Mme Elisa Dekeyser, cabaretière « au Sapin Vert », à Wattrelos ; Mme Elisa Dekoster et deux de ses clients Mlle Gabrielle Vanlammen et M. Emile Crépelle, ont reçu chacun un franc d'amende.

— M. Georges Dewader, cabaretier à Wattrelos, ayant en outre mal tenu son registre et oublié d'afficher la loi sur l'ivresse, a été sévèrement sévèrement traité : il en a attrapé pour 3 francs.

— Le tribunal s'est montré plus clément pour M. Adolphe Fichelle, cabaretier à Wattrelos qui, mariant sa fille à M. Charles Delescluse, avait pour cette raison fermé sa maison plus tard que d'habitude et se trouvait de ces faits (les gardes comme les gendarmes, sont sans pitié) poursuivi avec ses invités : Mlle Jeanne Vanesle et Eugénie Witranaux et MM. Desmulliez, Renard et Romens.

Tous ces braves gens ont été acquittés.

UN GROS SCANDALE POUR RIRE

M. Désiré Fohlen, négociant en tissus, rue du Chemin-de-Fer, poursuit Mme Isnard-Matlez, confectionneur, pour une lettre injurieuse et diffamatoire qui lui aurait été adressée de Marseille par un membre de la maison de ladite dame.

Me Robyn, de Roubaix, défendait M. Fohlen.

Le défenseur de Mme Isnard, Me Xavier de Borssat, avocat à la cour d'Appel de Paris, a soutenu avec une verve toute méridionale, que les termes de la lettre en question n'avaient pas la même signification à Marseille qu'à Roubaix (té !)

Le tribunal, considérant après cette véhémente plaidoirie, que la plainte n'était pas justifiée, a acquitté Mme Isnard.

PLAIES ET BOSSES

Bourgeois Gustave et Henri Havelle, se sont vus infliger un jour de travail pour avoir passé à tabac l'un de leurs camarades M. Victor Bernard.

— Trois jours de la même peine ont été appliqués à Georges Desbarbieux qui, aimant bien Mlle Gabrielle Mahieu, la châtiait... beaucoup trop bien !

— Des horions donnés par Louis Delainez à M. Alphonse Landowen ont valu un jour de travail à l'agresseur.

— Même peine à Victor Duquemne pour avoir fait subir un traitement identique à M. Achille Vandenhoot.

— Trois jours de travail à Louis Delobel, pour violences sur la personne de M.